

Objet : Attribution du marché n°2025-10-35 relatif aux travaux « Revêtements durs – Peinture – Sol souple » de construction d'une maison médicale à Jonquières-Saint-Vincent avec acceptation d'un sous-traitant au stade de l'offre.

DECISION N° 142-2025
(1.4 Autres contrats)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, particulièrement les articles L5211-9 relatif au Président et L5211-10 relatif au bureau ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2120-1 relatif au choix de la procédure de passation, L2122-1 relatif aux marchés passés sans publicité ni concurrence et R2122-1 à R2122-9-1 relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence en raison de leur montant ou de leur objet, dont l'article R2122-8 relatifs aux achats de moins de 40 000€ HT ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président pour « tous les types de contrats ou marchés inférieurs aux seuils européens de procédure, d'un montant inférieur ou égal à 100 000€ HT en services et de fournitures et d'un montant inférieur ou égal à 500 000€ HT en travaux ;

Vu la décision n°049-2025 en date du 4 avril 2025 portant attribution des onze lots de construction d'une maison médicale à Jonquières-Saint-Vincent ;

Vu le courrier de la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence en date du 23 juillet 2025 portant résiliation au 23 juillet 2025 pour faute du titulaire du lot n°8, l'entreprise MCN Concept ;

Vu le DPGF signé par l'entreprise PAPERON PEINTURE ET SOLS pour la somme de 27 218,00 € HT, 32 661,60 € TTC, relatif à l'exécution des travaux de « Revêtements durs, peinture, sol souple », objet du lot n°8 du marché n°2025-01-04, résilié ;

Vu les pièces signées du marché n°2025-10-35 ;

Vu le DC4 signé pour la sous-traitance d'une partie des travaux ;

Considérant :

- La nécessité de conclure un marché pour exécuter les travaux de Revêtements durs – Peinture – Sol souple après résiliation du marché conclu avec le titulaire initial ;
- L'offre et la candidature de l'entreprise PAPERON PEINTURE ET SOLS ;

DECIDE

Article 1 : De conclure le marché de travaux n°2025-10-35 relatif aux travaux de Revêtements durs – Peinture – Sol souple de la construction de la Maison médicale de Jonquières-Saint-Vincent avec l'entreprise PAPERON PEINTURE ET SOLS, domiciliée 70 rue René Panhard à NIMES (30390), représentée par Stéphanie CANAYER, Gérante, à un coût de 27 218,00 € HT, 32 661,60 € TTC ;

Article 2 : De préciser que le marché débutera à compter de l'ordre de service de démarrage et s'achèvera à la réception des travaux, avec un délai global d'exécution des prestations fixé à 2 mois.

Article 3 : D'approuver au stade de l'offre la sous-traitance des travaux de « Revêtement de sols durs faïences », par l'entreprise MCS CARRELAGES, domiciliée 10 chemin des Rochers à Saint-Maurice de Cazevielle (30360), pour un coût de 4 692,59 € HT ;

Article 4 : D'inscrire et répartir les dépenses au budget en cours comme suit :

Budget	Opération
Principal	9121

Marché n°2025-10-35	Répartition €HT
Titulaire PAPERON	22 525,41 €
Sous-traitant au stade offre MCS CARRELAGE	4 692,59 €
Total	27 218,00€

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.

Fait à Beaucaire,

#signature#



ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

N° 2025-10-35

Construction d'une maison médicale à Jonquières-Saint-Vincent

Revêtements durs – Peintures – Sol souple

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire
Tél : 04.66.59.92.80

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur.....	1
2 - Identification du co-contractant	1
3 - Dispositions générales	3
3.1 - Objet du marché.....	3
3.2 - Mode de passation	3
3.3 - Forme de contrat	3
4 - Prix.....	3
5 - Durée et délais d'exécution	4
6 - Paiement	4
7 - Avance	4
8 - Signature	5
ANNEXE : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS ENTRE CO-TRAITANTS.....	7

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : **Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence**

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Ordonnateur : **Monsieur Juan Martinez, Président**

Comptable assignataire des paiements : **Monsieur le Comptable public d'Uzès**

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiqué à l'article "Pièces contractuelles" du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations

x Le signataire (Candidat individuel)

M / Mme	Mme CANAYER Stéphanie
Agissant en qualité de	Gérante



M'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

x Engage la société PAPERON PEINTURES ET SOLS sur la base de son offre

Nom commercial et dénomination sociale	SARL PAPERON PEINTURES ET SOLS
Adresse	70 RUE RENE PANHARD 30900 NIMES
Courriel	Service.commercial@peinturespaperon.com
Numéro de téléphone	04 66 84 95 78
Numéro de SIRET	72020116900052
Code APE	4334Z
Numéro de TVA intracommunautaire	FR08720201169

☐ Le mandataire (en cas de groupement)

M / Mme	
Agissant en qualité de	

Désigné mandataire :

☐ Du groupement solidaire

☐ Solidaire du groupement conjoint

☐ Non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

A COMPLETER

(1) Date et signature originales

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après.

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans **un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres** fixée par le Règlement de la Consultation.

3 - Dispositions générales

3.1 – Objet du marché

La présente consultation porte sur **la construction d'une maison médicale** sur la commune de JONQUIERES-SAINT-VINCENT (30300).

La prestation du présent marché concerne : Revêtements durs - Peinture - Sol souple

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte avec publication d'un avis au BOAMP ou JAL et si nécessaire dans un journal spécialisé.

Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 ; R. 2123-4 et R. 2131-12 §1 du Code de la commande publique.

3.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

4 – Prix

Les prestations seront rémunérées par application du Prix Global Forfaitaire dont la trame est fournie au marché (DPGF).

Sous-traitance

Déclaration de sous-traitance au moment de l'offre :

S'appliquent les dispositions relatives à la sous-traitance fixées aux articles L. 2193-1 à L. 2193-149 du Code de la commande publique.

· Le ou les actes spéciaux de sous-traitance n°1 annexé(s) à l'Acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que l'on envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Les noms et les conditions de paiement de ces sous-traitants ainsi que le montant des prestations

(1) Date et signature originales

sous-traitées indiqués dans chaque acte spécial de sous-traitance constituent le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter.

· Chaque acte spécial de sous-traitance constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

· Le montant total des prestations que l'on envisage de sous-traiter conformément à ces actes spéciaux de sous-traitance est de :

Montant HT : 4 692,59 Euros

TVA (taux de 0%) : Euros

Montant TTC : 4 692.59 Euros

Soit en lettres : Quatre mille six cent quatre vingt douze euros et cinquante neuf centimes d'euros

A COMPLETER

5. Durée et délais d'exécution

Le délai d'exécution est défini(e) au CCAP et comprend le délai de préparation. Le délai d'exécution débutera à compter de la date fixée dans le CCAP.

6 – Paiement

JOINDRE L'IBAN

Cf. Voir 6.1 du RC – Documents à produire

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :



Un compte unique ouvert au nom du mandataire ;



Les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

NOTA : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent

7 – Avance

Sans objet.

(1) Date et signature originales

8 – Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original

A Nîmes

Le 19/09/2025

SARL PAPERON PEINTURES ET SOLS
70 Rue René Panhard - 30900 NÎMES
Tél. : 04 66 84 95 78
Email : service.commercial@peinturespaperon.com
Siret : 720 201 169 00052

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹

A COMPLETER

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Montant de l'offre par lot					
Offre retenue	Lot(s)	Désignation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
		Revêtements durs – Peintures – Sol souple	27 218,00€	5 443,60€	32 661,60€

La présente offre est acceptée

A Beaucaire, signature du représentant du pouvoir adjudicateur

#signature#

(1) Date et signature originales

NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

☐ Membre d'un groupement d'entreprise

☐ Sous-traitant

A

Le

Signature

ANNEXE : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS ENTRE CO-TRAITANTS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET : Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			

A COMPLETER